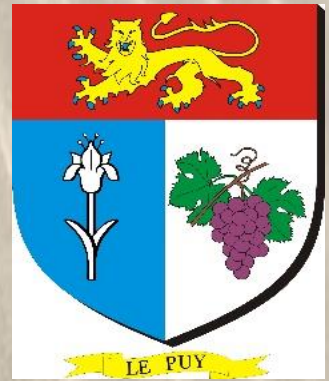


LE PETIT PODIEN



Mot du maire

Chères Podiennes, Chers Podiens,

Face à la situation inédite de crise sanitaire que nous traversons depuis quelques mois, je veux en premier lieu remercier les héros du quotidien qui se sont mobilisés depuis le début de cet épisode sans précédent : les personnels soignants, les médecins, infirmières, aides-soignantes, en première ligne face au virus, qui au-delà de leur professionnalisme font preuve d'engagement et de courage.

Je tiens également à exprimer toute ma gratitude et à remercier les Podiennes et les Podiens qui nous ont renouvelé leur confiance pour ce mandat 2020-2026. Je veux vous dire que nous travaillerons au service de tous pour que Le Puy reste une commune où il fait bon vivre. Merci à tous de votre soutien sans faille.

Le nouveau Conseil Municipal tient également à remercier la conseillère et le conseiller sortant pour tout le travail effectué lors du mandat précédent.

Je terminerai ces quelques mots du premier journal de cette nouvelle mandature en insistant sur la nécessité pour tous de reprendre le cours de nos vies et des activités de notre quotidien.

SOMMAIRE

- ☀ Résultats des diverses élections ☀ Travaux cantine ☀ Travaux école ☀ Travaux voiries
- ☀ Terrain communal ☀ Société de chasse ☀ Recensement INSEE ☀ Info pratique
- ☀ Inscription liste électorale ☀ Covid 19 ☀ Notre école ☀ Bruit / Brulage
- ☀ Recensement militaire ☀ USTOM ☀ Quelques adresses utiles

Mairie- Le Puy 22 Bordepaille Sud 33 580 Le Puy tel : 05 56 61 60 95

@ : mairie-le-puy@orange.fr Page Facebook : Mairie LE Puy

Horaires à partir du 1^{er} septembre : lundi 8h30-12h30 et 13h30-17h00

mercredi 8h00-12h00

jeudi 8h30-12h30 et 13h30-17h00

Composition du Conseil Municipal 2020- 2026

Joël LE HOUARNER - Maire – 06.83.38.81.22
Yannick BOTTECHIA - 1^{er} adjoint – 06.80.53.08.93
Thierry COUSSEAU - 2^{eme} adjoint – 06.81.81.32.92
Emilie CAO – 3^{eme} adjoint - 06.88.04.91.66
Roger LEHELLE – Conseiller Eric FELLET- Conseiller
Hélène MICHELOT- Conseillère Benoît TOUCHAIS- Conseiller
Géraldine FRATTINI- Conseillère Emilie MOGNO- Conseillère

Nous remercions Messieurs BOTTECHIA Serge, ACENA Xavier et Madame HALL Kim pour leur investissement durant leur précédant mandat.

Représentant de la commune pour les différentes Commissions Syndicales et Communales :

- **Délégué Tempête et Sauvegarde** : Monsieur COUSSEAU et Madame MICHELOT
- **Correspondant défense** : Madame FRATTINI
- **SCOT** : Monsieur BOTTECHIA
- **OTEM** : Monsieur LE HOUARNER et Madame CAO
- **SIPHEM** : Madame MICHELOT et Madame MOGNO
- **USTOM** : Monsieur COUSSEAU et Madame CAO
- **Syndicat du Dropt** : Messieurs FELLET et LEHELLE
- **SDEEG** : Madame MICHELOT et Monsieur FELLET
- **SIVOM**: Messieurs FELLET (vice président en charge du transport scolaire et du faucardage) et COUSSEAU
- **Commissions communales** :
 - o **Impôt direct** : Messieurs LE HOUARNER, COUSSEAU, FELLET, et Mesdames CAO et MOGNO accompagnés d'habitants de la commune
 - o **Salle des fêtes** : Messieurs COUSSEAU et BOTTECHIA
 - o **Personnel Communal** : Messieurs COUSSEAU, BOTTECHIA et Mesdames CAO et FRATTINI
 - o **Conseil d'école** : Mesdames FRATTINI et MOGNO
 - o **Voirie** : Messieurs LEHELLE, COUSSEAU, BOTTECHIA
 - o **Petit Journal** : Mesdames CAO, FRATTINI, MICHELOT, MOGNO et Monsieur COUSSEAU
 - o **Commission d'appel d'offre** : Messieurs BOTTECHIA, LEHELLE, FELLET, TOUCHAIS, COUSSEAU et Madame FRATTINI

Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers

Élection du Président et des Vice-présidents du 15 juillet 2020

PRESIDENT : BARBE DANIEL maire de BLASIMON

VICE - PRESIDENTS :

Eric Guérin (Maire de Porte-de-Benauges), "Bâtiments" ;
Christophe Miquieu (Maire de Sauveterre-de-Guyenne), "Communication et Tourisme" ;
Colin Sheriffs (Maire de Saint-Laurent-du-Bois), "Développement économique et Urbanisme" ;
Myriam Régimon (Maire de Soussac), "Enfance et Jeunesse" ;
Benjamin Malambic (Maire de Caumont), "Environnement et Développement durable" ;
Frédéric Maulun (Maire de Targon), "Finances" ;
Joël Le Houarner (Maire de Le Puy), "Infrastructures Routières" ;
Michel Brun (Maire de Lugasson), "Ressources Humaines" ;
Daniel Gaud (Maire de Romagne), "Action Sociale" ;
Josette Mugron (Maire de Frontenac), "Soutien aux Associations",
Carole Deladerrière (1^{ère} Adjointe Porte-de-Benauges), Conseillère communautaire déléguée 'Petite enfance'

TRAVAUX CANTINE

Les travaux de la nouvelle cantine ont enfin commencé !!!

Le chantier a débuté fin mai (2 mois et demi de retard dû au COVID 19...) par le terrassement et la maçonnerie. Le nouveau réfectoire est à présent « hors d'eau » : la réalisation des murs et de la toiture sont terminés.

La pose des menuiseries doit quant à elle, être effectuée début octobre.



La nouvelle cantine, en travaux, depuis la route départementale.



Depuis l'arrière du bâtiment.

TRAVAUX ECOLE

D'importants travaux ont débuté mi-juillet, afin que ceux-ci soient terminés à la rentrée de Septembre.

Cela concerne la réfection de la toiture et des plafonds des 2 classes (plafonds rabaissés, peints et isolation des combles).

A cela s'ajoute la mise en place de volets roulants électriques pour les 2 salles de classe qui interviendra au cours des vacances de Toussaint.

TRAVAUX DE VOIRIE

Des travaux sur la route communale reliant le lieu-dit « Duchan » au lieu-dit « Aux Pins » (qui traverse le lieu-dit « Champ des Carraux ») ont été réalisés. Le revêtement a été refait ainsi que le marquage au sol. Ces travaux sont réalisés par la communauté de communes rurales de l'Entre deux Mers qui a en charge l'entretien de la voirie communale.

TERRAIN COMMUNAL

Les 7 parcelles constructibles du terrain communal ont été viabilisées : les travaux de raccordement d'eau, coffrets électricité (le raccordement doit être effectué courant septembre) et télécommunication ont été réalisés.

Deux lots d'environ 750 m2 devraient être vendus début septembre 2020 et une promesse d'achat est en cours.

Il reste donc 4 lots à vendre : 2 lots d'environ 1400 m2 et 2 lots d'environ 1000m2.

Pour toute information concernant la vente de ces terrains, veuillez contacter le secrétariat de mairie.

SOCIETE DE CHASSE

La société de chasse vous informe des dates de permanence pour la vente des cartes de repeuplement pour la campagne 2020/2021.

Elles se dérouleront au local de la société de chasse (à côté de l'école, derrière le bâtiment technique communal) :

-le VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2020 de 18H30 à 19H30

-le VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2020 de 18H30 à 19H30

Pour tout renseignement concernant la société de chasse, veuillez contacter Mr FELLET Nicolas au 06 75 37 85 47.

RECENSEMENT INSEE

Le recensement de la population aura lieu début 2021

INFOS PRATIQUES

Afin de faciliter le travail des agents de La Poste et des « coursiers-livreurs », il serait souhaitable de bien notifier sur vos boîtes aux lettres vos adresses exactes.

INSCRIPTION LISTE ELECTORALE

Elle se fait, en mairie, tout au long de l'année, muni d'un justificatif de domicile et votre carte d'identité.

COVID 19

La maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) est une maladie infectieuse due à un coronavirus découvert récemment. La majorité des personnes atteintes de la COVID-19 ne ressentiront que des symptômes bénins ou modérés et guériront sans traitement particulier.

Propagation : le virus qui entraîne la COVID-19 se transmet principalement par des gouttelettes produites lorsqu'une personne infectée tousse, éternue, ou lors d'une expiration. Ces gouttelettes sont trop lourdes pour rester dans l'air et tombent rapidement sur le sol ou sur toute surface proche. Vous pouvez être infecté en respirant le virus, si vous êtes à proximité d'une personne malade, ou en touchant une surface contaminée puis vos yeux, votre nez ou votre bouche.

En mai 2020, la commune de Le Puy a distribué des masques en tissu aux habitants de plus de 18 ans fourni par le département.

Le port du masque est obligatoire dans les lieux publics clos.

Vous trouverez toutes les informations utiles soit : 0 800 130 000 ou gouvernement.fr/info-coronavirus



Jetiez vos masques et mouchoirs à usage unique dans un sac fermé. Il est interdit de jeter vos déchets en vrac au sol.

Merci pour la planète !

NOTRE ÉCOLE

🚦 Le Confinement

À la suite de la décision gouvernementale, l'Ecole de Le Puy a fermé ses portes le vendredi 13 mars au soir pour une durée qui restait encore indéterminée. Commença alors le fameux « CONFINEMENT »Mais nos écoliers ont tout de même continué leurs apprentissages à distance grâce au travail des Maîtresses.

Dans une nouvelle annonce, nous apprenons que nous pouvons rouvrir les écoles dès le lundi 18 mai pour les élèves volontaires, tout en respectant un protocole spécifique (désinfection, effectifs réduits, gestes barrières).

Afin d'assurer aux personnes présentes un maximum de protection, il a été décidé que l'école fonctionnerait de nouveau le lundi 25 mai. Cela nous a permis de mettre en place les mesures préconisées dans le protocole ministériel (réaménagement des classes, sens de circulation, mise en place d'un protocole de désinfection des classes, réorganisation de la cantine, aménagement des horaires...)

Au vu des petits effectifs lors de cette reprise, l'organisation était la suivante :

- Les CE1 et CE2 avaient classe 1 semaine sur 2
- Les CM1 étaient présents les lundis et mardis et les CM2 les jeudis et vendredis

Finalement l'école a ouvert ses portes pour tous les écoliers le 22 juin toujours dans le bon respect des gestes barrières.

🚦 La rentrée 2020

Lors du dernier conseil d'école qui a eu lieu le 2 juillet, nous avons fait un point sur les effectifs 2020/2021 :

- CE1 10 élèves CE2 12 élèves CM1 8 élèves CM2 11 élèves

Soit un total de 41 élèves pour cette année (sous réserve de nouvelles inscriptions ou de départs).

Mme Toi Audrey, enseignante des CM1/CM2 a obtenu sa mutation et sera remplacée par Mme LEFER Marielle.

Mme BRIFFAUT Emeline, enseignante des CE1/CE2 garde son poste à temps partiel et sa fonction de directrice.

Au niveau du personnel communal :

- Mme MERCIER Chantal s'occupe de la garderie du matin, des repas de la cantine et de la garderie de l'après-midi
- Mme MANDRON Isabelle encadre les enfants qui prennent le bus le matin, est en charge de livrer les repas de la cantine préparés par la Cuisine Centrale de Sauveterre de Guyenne, s'occupe de la garderie du soir et effectue le ménage de l'école le soir.

BRUIT

Pour le confort de tous, essayons de vivre en harmonie pour cela nous vous demandons de respecter quelques règles comme le respect des bruits de voisinage concernant les travaux de bricolage ou de jardinage (Arrêté préfectoral du 22 Avril 2016) :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

De plus, nous demandons aux propriétaires d'animaux domestiques de faire attentions aux aboiements.

BRULAGES

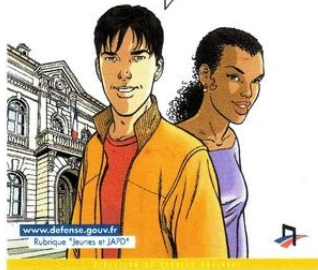
- Toute l'année, le brûlage est strictement interdit quel que soit vos déchets.

RECENSEMENT MILITAIRE

OBJECTIF CITOYEN

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???



www.defense.gouv.fr
Rubrique "Jeunes et JAPD"

SGA

LE RECENSEMENT MILITAIRE donne des DROITS

QUI ? Garçons et filles de nationalité française

OÙ ? À la mairie de ton domicile

QUAND ? Dès 16 ans

AVEC QUOI ? Votre carte d'identité
Le livret de famille
Un justificatif de domicile

POURQUOI ?

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales

USTOM

Depuis mars 2020, la famille des déchets recyclables acceptés dans le bac jaune s'est considérablement agrandie.

Voici la nouvelle plaquette pour vos prochaines collectes. Pour tout changement (composition du foyer, demande de carte de déchèterie, nouveau arrivant...), un formulaire est à compléter sur le site USTOM.fr ou à retirer en mairie.

Jours et horaires d'ouverture des déchetteries

La Réole, Pineuilh et Saint Magne de Castillon du mardi au samedi, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

Gensac, Rimons et Sauveterre de Guyenne du mardi au samedi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Attention : fermeture de toutes les déchèteries à 17h00 les 24 et 31 décembre

PRENEZ SOIN DE VOUS ! Votre maire et vos conseiller(e)s



QUELQUES ADRESSES UTILES

URGENCES

Pompiers : 18 ou 05 56 61 88 34 SAMU : 15 Gendarmerie : 17 ou 05 56 71 97 40

Pour toute urgence depuis un téléphone mobile : 112

Pour les personnes sourdes et malentendantes : 114 par sms

Urgences / SMUR : 05 53 20 30 01

Centre de soins non programmés 7j/7 de 8h à 20h : 05 56 61 52 53 (37 chemin de Ronde 33190 La Réole)

Pharmacie de garde : 05 56 61 21 61 (régional) ou 05 56 61 32 37 (national)

Médecins de garde : 05 56 61 21 61 Le soir de 20h à 00h, samedi après-midi de 14h à 20h, le dimanche de 8h à 20h , en dehors de ces horaires appeler le 15.

Centre antipoison Bordeaux : 05 56 96 40 80

Suez des Eaux : services clients 09 77 40 84 08 , raccordements-urgences 09 77 42 84 28

Électricité-ENEDIS : dépannage 09 72 67 50 33 / urgences 09 69 32 18 67

Gaz-GRDF : dépannage 08 00 47 33 33 / urgences 09 69 36 35 34

SERVICES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

Communauté de communes Entre Deux Mers 4 rue des Martyrs de la Résistance 33540 Sauveterre de Guyenne
05 56 71 81 76 de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi

Antenne de Monségur- accueil de service public Mairie 24 place Robert Darniche 33580 Monségur
05 56 61 07 52 / asp.monsegur@reolaisensudgironde.fr

S.I.V.O.M (syndicat intercommunal à vocations multiples) 33 rue des Victimes 33580 Monségur 05 56 61 61 31 (fax : 05 56 71 99 62) monsegur.sivom@wanadoo.fr Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h vendredi de 8h à 12h
(Carte de bus scolaires en vente au SIVOM)

Service Public d'Assainissement Non Collectif 05 56 61 61 31 spanc.e2m@gmail.com

USTOM 2 lieu dit Racinette 33790 Massugas 05 57 84 00 20 contact@ustom.fr

Centre hospitalier intercommunal en sud gironde de La Réole et Langon 05 56 76 57 57

Centre hospitalier intercommunal de Marmande 05 53 20 30 40

Ambulances Transports Gachet 05 56 61 35 49 / **Ambulances Zimolong** 05 56 61 80 44

SERVICES SOCIAUX

M.D.S.I (maison départementale de la solidarité et de l'insertion) 9 rue Camille Braylens 33190 La Réole 05 56 71 09 10

Assistances sociales : régime général La Réole 05 56 71 09 10 / **régime agricole** Langon 05 57 98 25 10

AUTRES SERVICES

Bureau de poste 22 place Robert Darniche 33580 Monségur

Trésor Public (La Réole) 10 place Albert Rigoulet 33190 La Réole

Impôts particuliers : 05 56 61 59 60 / trésorerie : 05 56 61 05 68

Taxi Richard Prestige car (Le Puy) : 06 21 63 23 56

O.T.E.M (office de tourisme du Haut Entre-deux-Mers) 4 rue Issartier 33580 Monségur 05 56 61 82 73

S.I.P.H.E.M (syndicat mixte du pays haut entre-deux-mers) et **Maison de l'Habitat** 81 rue Armand Caduc 33190 La Réole
05 56 61 20 75

ORGANISMES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

École élémentaire 7 Babaut 33580 Le Puy 05 56 61 66 20

Collège Eléonore de Provence Le stade 33580 Monségur 05 56 61 56 40

A.L.S.H (accueil de loisirs sans hébergement) : 05 56 61 03 93